

DURÉE

0,85710 jours (soit 6 heures)

PRIX

220 € par participant

Soit 264 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

PUBLIC CONCERNÉ

Tous les professionnels de la distribution d'assurances assujettis à l'obligation de formation annuelle :

- Agents généraux d'assurance
- Courtiers d'assurance
- Mandataire d'assurance
- Intermédiaire d'assurance
- Mutuelles
- Salariés d'entreprise d'assurance
- Toutes

entreprises qui présentent, proposent ou aident à conclure des contrats d'assurance ou de réassurance ou à réaliser d'autres travaux préparatoire à leur conclusion.

PRÉREQUIS

Posséder une bonne connexion internet

Navigateurs : Firefox, Chrome, Safari

PÉDAGOGIE

A travers différents contenus (vidéos, ateliers pédagogiques et interactifs, documents...) parcourez les points essentiels et devenez acteur de votre formation !

FORMATEURS

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

ÉVALUATION ET SUIVI

Évaluations tout au long de la formation. Des évaluations et ateliers pédagogiques sont mis en place à chaque thème abordé

**OBJECTIFS**

Connaître le fonctionnement des contrats d'assurance dégâts des eaux

Connaître les principes essentiels de la gestion de sinistre

Identifier les principes essentiels de la convention IRSI

Assimiler les règles de l'art et le vocabulaire associé à l'installation de plomberie

Assimiler le vocabulaire associé aux fuites, infiltrations, dégâts des eaux...

Définir ce qui est chiffrable lors de l'évaluation d'un dommage ou d'un sinistre

**PROGRAMME**

- Les essentiels de l'assurance dégâts des eaux (1h)
- La gestion de sinistre (1h)
- La convention IRSI (1h30)
- Les fondamentaux de la plomberie (1h)
- Les fondamentaux de la recherche de fuite sur les réseaux (1h)
- Le chiffrage du dommage ou du désordre (1h)

**VALIDATION**

Attestation de fin de formation délivrée par l'OFIB, organisme certifié QUALIOP1





MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation est réalisée à distance. L'animation pédagogique prend la forme d'une alternance de séquences théoriques et d'évaluations sous formes d'ateliers interactifs : glisser-déposer, texte à trous, QCM, quiz, études de cas pratiques basés sur des situations professionnelles, association de cartes, images interactives (...). La formation est réalisée au moyen d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette disposant d'une bonne connexion Internet. L'accès à la plateforme et au programme est établi pour une durée de 3 mois à compter de votre première connexion.

Vous pouvez à tout moment nous interroger ou poser vos questions sur notre plateforme d'E-learning (voir champ ci-dessous) ou nous adresser un courriel à l'adresse suivante : formation@ofib.fr. Au besoin l'un de nos formateurs pourra vous contacter sur votre lieu de travail du lundi au vendredi (9h00/12h00 -14h00-17h00)



ACCUEIL MA FORMATION SERVICE FORMATION NOTIFICATIONS

CONTACTER MON SERVICE FORMATION

Le message que vous allez envoyer est destiné à votre service formation. Il le recevra automatiquement et vous répondra par le moyen le plus approprié.

OBJET : Renseignez le sujet du message ici

Ecrivez votre message ici

EFFACER ENVOYER

Attention : la question posée devra être en rapport avec la séquence ou le parcours proposé ; toute question relative à un sujet non abordé ou relevant de conseil stratégique ou juridique sera automatiquement rejetée.

Tout au long de la formation e-learning, votre assiduité est contrôlée via des données informatiques (temps de connexion, temps passé par activité, score...). La réussite à la formation e-learning est conditionnée par les deux éléments suivants :

- ✓ Vous devez avoir effectué 100% du parcours
- ✓ Vous devez avoir obtenu un score global minimum de 60% aux évaluations

Sous réserve de réussite aux critères ci-dessus, vous recevrez une attestation de formation indiquant le nombre d'heures de formation réalisées et le score global obtenu aux évaluations.